

Conditions tarifaires au 1^{er} janvier 2017

Sommaire

	Page		Page
EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	1	IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	4
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	2	Commission d'intervention	
Ouverture, transformation, clôture		Opérations particulières	
Relevés de compte		Incidents de paiement	
Tenue de compte		DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	5
Services en agence		Découverts	
BANQUE À DISTANCE	2	Crédits à la consommation	
Frais d'utilisation des services de banque à distance		Crédits immobiliers	
Abonnement aux services de banque à distance		ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	5
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	3	Épargne bancaire	
Cartes		Placements financiers	
Virements		ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	7
Prélèvements/TIP SEPA		Assurance Cartes, Clés, Papiers	
Chèques		Garantie Internet	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	4	Assurance de Compte	
Formule Oligo		RÉSOLUDRE UN LITIGE	7
Forfait Sécurité		LEXIQUE	8

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du comité consultatif du secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs conditions tarifaires et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) ou hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Service Alerte Compte)	GRATUIT Pour 6 SMS par mois
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa Classic)	GRATUIT
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa Classic)	GRATUIT
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Visa Electron)	GRATUIT
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euros dans la zone euro avec une carte Visa Classic)	GRATUIT
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	GRATUIT Par Internet 4 € Par téléphone, courrier, télécopie, courriel par virement
Paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT Mise en place d'un mandat de prélèvement GRATUIT Par paiement d'un prélèvement
Commission d'intervention	8 € Par opération avec un plafond de 80 € par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Cartes, Clés, Papiers)	24 € Par an pour le 1 ^{er} titulaire 12 € Par an pour le 2 nd titulaire
Frais de tenue de compte	GRATUIT Pour un compte avec carte(s) 16 € Par an pour un compte sans carte

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

- Service de mobilité bancaire : prise en charge des formalités de changement de banque **GRATUIT**
- Clôture de compte **GRATUIT**
- Désolidarisation de compte joint **10 €**

Relevés de compte

- Envoi d'un relevé de compte mensuel à domicile (sur support papier) **GRATUIT**
- Mise à disposition du relevé de compte sur support électronique sur l'Espace Client sécurisé (E-relevé) **GRATUIT**
- Mise à disposition du récapitulatif annuel des frais relatifs au compte de dépôt sur support électronique sur l'Espace Client sécurisé (E-récap annuel de frais bancaires) **GRATUIT**
- Duplicata de relevé de compte de plus de 2 mois **15 €**

Tenue de compte

- Frais de tenue de compte
 - compte avec carte(s) **GRATUIT**
 - compte sans carte⁽¹⁾ **4 €/trimestre civil**
 - compte inactif⁽²⁾ **30 €**

Pour les comptes souscrits avant le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'à leur prochaine date d'anniversaire, les conditions suivantes sont applicables

- Frais de tenue de compte^(*) **15 €**
- Frais de tenue de compte avec carte(s) dont le montant annuel cumulé des paiements réalisés avec la carte de paiement ou au moins avec l'une des cartes de paiement en cas de multi-détention est \geq à 3 600 €^(**) **GRATUIT**

^(*) Prélèvements à terme échu à la date anniversaire d'ouverture du compte ou à la date de sa clôture (montant au prorata de la période courue).

^(**) Le montant annuel des paiements est calculé à la date anniversaire d'ouverture du compte.

- Frais de dossier sur compte séquestre⁽³⁾ **250 €**
- Successions
 - Frais à l'ouverture d'un dossier de succession en fonction du solde cumulé des comptes AXA Banque
 - . inférieur à 1 000 € **70 €**
 - . compris entre 1 000 € et 10 000 € **250 €**
 - . supérieur à 10 000 € **450 €**
 - Forfait annuel de gestion jusqu'à la clôture du dossier⁽⁴⁾ **50 €**
- Envoi de document
 - en recommandé **7,50 €**
 - en Chronopost **21,50 €**
- Rédaction et envoi d'une attestation **10 €**
- Frais de recherche de documents (à l'unité)
 - archivés depuis moins de 3 ans **15 €**
 - archivés depuis plus de 3 ans (sur devis) ... minimum de **30 €**
- Dépôt de Mandat Cash **15 €**

BANQUE À DISTANCE

Frais d'utilisation des services de banque à distance

- Accès et utilisation du site **axa.fr** (hors coût de connexion) **GRATUIT**
- Renvoi du code confidentiel d'accès à votre Espace Client sécurisé sur **axa.fr** (envoi simple) **GRATUIT**

Abonnement aux services de banque à distance

- Service Alerte Compte
 - Par courriel **GRATUIT**
 - Par SMS
 - . Forfait de 6 alertes mensuelles (par titulaire) **GRATUIT**
 - . Chaque alerte supplémentaire **0,30 €**
- Service Téléchargement **GRATUIT**

(1) Prélèvements chaque trimestre civil à terme échu ou à la date de clôture (montant calculé au prorata de la période courue).

(2) Prélèvements annuellement à concurrence du solde disponible si le compte répond aux critères d'inactivité au sens de l'article L312-19 du Code monétaire et financier.

(3) AXA Banque agissant en qualité de teneur de compte séquestre.

(4) Prélèvement à compter de l'année civile suivant la date d'ouverture du dossier.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes

Votre cotisation annuelle carte

- Visa Electron⁽¹⁾ **GRATUIT**
- Visa Classic **GRATUIT**
- Visa Premier **GRATUIT**

Pour les cartes souscrites avant le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'à leur prochaine date d'anniversaire, les conditions suivantes sont applicables

Carte	Moins de 25 ans	25 ans et plus
Visa Electron	28 € (soit 2,33 €/mois)	
Visa Classic à débit immédiat	19,50 € (soit 1,62 €/mois)	39 € (soit 3,25 €/mois)
Visa Classic à débit différé (crédit)	22 € (soit 1,83 €/mois)	44 € (soit 3,66 €/mois)
Visa Premier	127 € (soit 10,58 €/mois)	

100 % de la cotisation carte remboursée à sa date anniversaire dès 3 600 € de paiements réalisés avec votre carte bancaire⁽¹⁾

⁽¹⁾ Le montant cumulé des paiements par carte bancaire pris en compte est calculé annuellement et antérieurement le jour précédant sa date anniversaire de souscription si elle n'est pas révisée à cette date.

Remplacement de votre carte bancaire

- Remplacement automatique de votre carte à échéance **GRATUIT**
- Remplacement automatique de votre carte suite à une mise en opposition **GRATUIT**
- Remplacement de votre carte avant sa date d'expiration **12 €**

Retraits et paiements

- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque ou à un guichet d'agence avec votre carte
 - en euros dans la zone euro **GRATUIT**
 - en euros hors zone euro ou en devises⁽²⁾ **1,50 € + 2 % du montant de l'opération**
- Frais par paiement :
 - en euros **GRATUIT**
 - en devises⁽²⁾ **2 % du montant de l'opération**

Perle, vol, litige

- Frais d'opposition (blocage) de la carte à votre demande **GRATUIT**
- Capture de votre carte :
 - pour usage abusif dans un DAB ou chez un commerçant **GRATUIT**
 - pour code erroné **50 €**
- Réédition du code confidentiel de votre carte (envoi par courrier) **7 €**
- Recherche pour réclamation/contestation sur paiement par carte
 - fondée **GRATUIT**
 - non fondée (en France) **50 €**
 - non fondée (à l'étranger) **70 €**

Conditions d'utilisation de votre carte⁽³⁾

Carte	Conditions d'utilisation (Montant cumulé de vos paiements à réaliser avec votre carte par trimestre civil)	Frais pour non-respect de ces conditions (par trimestre civil) ⁽⁴⁾
Visa Electron ⁽¹⁾	900 €	7 €
Visa Classic	900 € (450 € pour les moins de 30 ans)	15 € (7,50 € pour les moins de 30 ans)
Visa Premier	900 €	30 €

Virements

Vos opérations SEPA⁽⁵⁾

- Création d'un bénéficiaire pour la réalisation d'un ou plusieurs virements vers un compte dans un autre établissement qu'AXA Banque
 - Par Internet **GRATUIT**
 - Par courrier, téléphone, télécopie, courriel **3 €**
- Émission d'un virement vers un compte AXA Banque **GRATUIT**
- Émission d'un virement occasionnel ou mise en place d'un virement permanent vers un compte dans un autre établissement qu'AXA Banque
 - Par Internet **GRATUIT**
 - Par courrier, téléphone, télécopie, courriel **4 €**

Vos opérations non SEPA (canal SWIFT)

- Frais d'émission par virement⁽⁶⁾⁽⁷⁾
 - en euros **0,10 % du montant de l'opération (mini 14 €)**
 - en devises **0,10 % du montant de l'opération (mini 14 €)**
- Réception d'un virement⁽⁷⁾ **10 €**
- Frais d'intervention/modification sur virement **15 €**

Prélèvements / TIPSEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement **GRATUIT**
- Frais par paiement d'un prélèvement ou d'un TIPSEPA **GRATUIT**
- Frais d'opposition sur prélèvement ou révocation de mandat de prélèvement à la demande du Client **GRATUIT**

Chèques

Renouvellement de votre chéquier

- Renouvellement automatique de chéquier **GRATUIT**
- Commande de chéquier en dehors du renouvellement automatique
 - par Internet **GRATUIT**
 - par téléphone, courrier, télécopie ou courriel **2 €**
- Frais d'envoi de chéquier
 - envoi simple **GRATUIT**
 - envoi recommandé **7,50 €**
 - chéquier non réclamé et réexpédié **frais postaux en vigueur**

Perle, vol, litige

- Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur **10 €**
- Remise de chèque revenant impayé **10 €**
- Remise de chèque non conforme **5 €**

Paiement et encaissement

- Paiement d'un chèque au profit d'un établissement étranger⁽⁷⁾ **0,10 % du montant de l'opération (mini 18 €)**
- Encaissement d'un chèque tiré sur un établissement étranger⁽⁷⁾
 - en euros **0,10 % du montant de l'opération (mini 14 €)**
 - en devises **0,10 % du montant de l'opération (mini 26 €)**
 - chèque revenant impayé **15 €**

Autres opérations et services

- Frais d'émission d'un chèque de banque **12 €**
- Émission d'un chèque encaissable en espèces aux guichets de la Banque Postale⁽⁸⁾ **12 €**
- Remise de chèque(s) **GRATUIT**

(1) Hors Forfait Sécurité. Carte bancaire réservée aux clients déjà détenteurs d'un compte de dépôt AXA Banque.

(2) Les retraits et les paiements en devises sont convertis par le Centre International Visa au jour de la réception de l'opération par ce Centre aux conditions de change du réseau Visa.

(3) Pour les cartes souscrites avant le 1^{er} janvier 2017, conditions applicables à compter du trimestre civil qui suit la date anniversaire de leur souscription.

(4) Prélèvés à terme échu.

(5) Virement en euros à destination ou en provenance d'un pays de la zone SEPA (Zone comprenant les 28 pays de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, Monaco, Saint Marin et la Suisse) effectuée via le canal SEPA. Pour des raisons de sécurité, les virements tiers réalisés par Internet sont plafonnés.

(6) Opération passée par courrier ou par télécopie uniquement.

(7) Hors éventuels frais du correspondant bancaire étranger.

(8) Montant maximum fixé par la Banque Postale.

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Formule Oligo

- Compte individuel 5,50 €/mois
- Compte joint 8,25 €/mois

Vos produits, services et avantages

- Une carte bancaire par titulaire⁽¹⁾
(carte Visa Electron, Classic, Premier)
- Assurance Cartes, Clés, Papiers pour chaque titulaire
- Une mise en opposition par an (ou 2 pour un compte joint) sur chèque ou chéquier
- Un chèque de banque par an

Votre découvert autorisé

- Un taux préférentiel dès votre souscription à la Formule Oligo
- Une exonération des intérêts débiteurs si leur montant mensuel est inférieur à 2 €

Vos avantages supplémentaires dès 3 600 € de paiement annuel par carte

- Vos liquidités rémunérées à 0,25 %⁽²⁾ dès le 1^{er} euro dans la limite 10 000 €
– Les intérêts sont versés annuellement⁽³⁾ si le montant cumulé des achats réalisés avec l'une des cartes associée au compte de dépôt atteint 3 600 € à la date anniversaire de la souscription du compte⁽⁴⁾

- Vos primes d'assurance AXA remboursées à hauteur de 4 %⁽⁵⁾
– AXA France vous rembourse, en janvier de l'année suivante, 4 % du montant de vos primes d'assurance AXA prélevées sur votre compte de dépôt. Retrouvez les conditions en vigueur pour en bénéficier sur le site axa.fr.

Forfait sécurité 2,33 €/mois

Destiné aux clients en situation de fragilité financière incluant :

- la tenue, la fermeture et l'ouverture d'un compte de dépôt
- un nombre illimité de paiements par prélèvements et virements SEPA initiés via l'Espace Client sécurisé
- 2 chèques de banque par mois
- l'accès illimité à l'Espace Client sécurisé
- le Service Alerte Compte
- la délivrance de relevés d'identité bancaire
- un plafonnement des commissions d'intervention
- un changement d'adresse une fois par an
- la carte Visa Electron (carte bancaire à autorisation systématique)⁽⁶⁾

Cotisation carte Visa Electron pour le 2nd titulaire 2,33 €/mois

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision, etc.)

- commission d'intervention par opération (avec un plafond mensuel de 80 €) 8 €
- commission d'intervention par opération pour les clients bénéficiant du droit au compte ou du Forfait Sécurité (avec un plafond mensuel de 20 €) 4 €

Opérations particulières

- Courrier non distribuable (changement d'adresse non signalé) 7,50 €/semestre
- Frais par avis ou opposition à tiers détenteur, saisie-attribution/conservatoire 102 €
- Frais par opposition administrative 10 % du montant dû
au Trésor public plafonné à 102 €

Incidents de paiement

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision (comprenant les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le blocage de provision pour chèque impayé et l'établissement d'un certificat de non-paiement)
 - si le montant du chèque est ≤ à 50 € 30 €
 - si le montant du chèque est > à 50 € 50 €
- Frais par rejet de chèque pour un autre motif que défaut ou insuffisance de provision 10 €
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :
 - si le montant du prélèvement est ≤ à 20 € **montant du prélèvement**
 - si le montant du prélèvement est > à 20 € 20 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte bancaire par la Banque **GRATUIT**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 10 €
- Résiliation du découvert autorisé par la Banque 10 €
- Transfert du compte en recouvrement 32 €
- Frais suite à notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques 15 €
- Frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire 20 €

(1) Soumise aux Conditions tarifaires Cartes dans les conditions précisées ci-avant.

(2) Taux nominal annuel brut en vigueur au 1^{er} janvier 2017, susceptible de modifications. Le calcul des intérêts est journalier.

(3) Les intérêts sont arrêtés le dernier jour du mois qui précède la date anniversaire de la souscription du compte et versés au crédit du compte de dépôt au plus tard le mois suivant cette date anniversaire.

(4) Le montant cumulé des paiements par carte pris en compte est calculé annuellement et arrêté le jour précédant sa date anniversaire de souscription, si elle n'est pas résiliée à cette date.

(5) Conditions en vigueur au 1^{er} novembre 2016. Offre soumise à conditions, valable sur une sélection de contrats AXA et réservée aux particuliers.

(6) Carte non soumise aux Conditions d'utilisation précisées ci-avant.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Découverts

Le taux débiteur annuel est calculé à partir d'un taux de référence. Le taux de référence (TR) est le plafond du taux réglementaire calculé par la BDF et publié trimestriellement au JO pour la catégorie de prêts se rapportant au montant total du découvert (banque-france.fr).

Découvert	Compte bancaire AXA	Compte bancaire AXA Formule Oligo
Autorisé	TR - 2 points	TR - 4 points
Non autorisé ou dépassement	TR	
Exonération des intérêts débiteurs	Montant mensuel des intérêts débiteurs < 1 €	Montant mensuel des intérêts débiteurs < 2 €

Les taux en vigueur sur la période sont indiqués sur les relevés de compte et susceptibles de variation à chaque trimestre civil. Le découvert autorisé est à régulariser sous 30 jours maximum. Non soumis aux articles L311-1 et suivants du Code de la consommation.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

- Livret AXA Banque
- Livret Jeune
- Livret A
- Livret de Développement Durable (LDD)
- Plan d'Épargne Logement (PEL)
- Compte d'Épargne Logement (CEL)
- Compte à terme (CAT)

Votre carte Visa Plus, carte de retrait internationale associée au Livret Jeune

- Cotisation annuelle **18 €**
- Retrait d'espèces en euros dans les DAB de la zone euro **GRATUIT**
- Abonnement à l'Alerte solde et retrait sur le Livret Jeune
 - Forfait de 6 alertes mensuelles **GRATUIT**
 - Chaque alerte supplémentaire **0,30 €/ sms**
- **GRATUIT/courriel**
- Remplacement de la carte Visa Plus avant sa date d'expiration **5 €**

Vos transferts PEL/CEL

- Transfert d'un PEL/CEL venant d'un autre établissement **GRATUIT**
- Transfert d'un PEL/CEL vers un autre établissement **60 €**

Les autres opérations effectuées sur les comptes d'épargne sont facturées selon les Conditions tarifaires en vigueur.

Placements financiers

Sur simple demande, AXA Banque vous fournira toute précision complémentaire concernant les frais et commissions afférents aux produits et services financiers souscrits. Les opérations effectuées sur le compte en espèces associé au compte d'instruments financiers sont facturées selon les Conditions tarifaires visées précédemment.

Exemple de découvert

Découvert autorisé	Compte bancaire AXA	Compte bancaire AXA Formule Oligo
500 € pendant 15 jours consécutifs	20,01 ⁽¹⁾ - 2 points = 18,01 % (TAEG)/ taux débiteur 16,56 %	20,01 ⁽¹⁾ - 4 points = 16,01 % (TAEG)/ taux débiteur 14,85 %

Crédits à la consommation

- Le crédit renouvelable Larg'O⁽²⁾ pour vos besoins ponctuels de trésorerie
- Des prêts personnels⁽²⁾ : formules de financement personnalisées (achat d'une voiture, d'un ordinateur, travaux, loisirs, etc.).

Pour en savoir plus, nous consulter. Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédits immobiliers

Toute une gamme de financements immobiliers sur mesure⁽³⁾. Prêt Épargne Logement - Prêts à taux fixe - Prêts à taux révisable. Pour en savoir plus, nous consulter.

Vos ordres sur instruments financiers

Valeurs cotées sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles - Lisbonne

- Achat et vente de titres au comptant
 - Par internet
 - . jusqu'à 5 000 € **0,50 %**
 - . tranche au-delà de 5 000 € **0,30 %**
 - Avec un minimum par ordre **9 €**
 - Par téléphone, télécopie ou courrier, une commission fixe par ordre s'ajoute à la tarification ci-dessus **5 €**
- Service de Règlement Différé (SRD)
 - Une commission supplémentaire s'ajoute à la commission indiquée ci-dessus relative à un ordre au comptant
 - vente **GRATUIT**
 - achat⁽⁴⁾ **0,30 %**
 - prorogation⁽⁴⁾ **0,60 %**
 - Avec un minimum par prorogation de **15 €**
- Frais pour insuffisance de couverture des ordres de Bourse avec SRD **30 €**

Valeurs cotées sur les marchés étrangers⁽⁵⁾

- Commission par ordre exécuté (courtage inclus) **1 % du montant brut (minimum de 50 €) + frais de courtier étranger**

Vos autres opérations

- Achat et vente d'une même valeur pour un même nombre de titres (« aller-retour »)⁽⁶⁾ **moitié prix**
- Achat de titres lors d'une introduction en Bourse **15,55 €/ordre**
- Inscription de titres au nominatif **50 €/ligne**
- Inscription de titres non cotés **100 €/ligne**

(1) Taux de référence en vigueur au 4^e trimestre 2016 pour la tranche de 0 à 3 000 €.

(2) Sous réserve d'acceptation par AXA Banque Financement et après expiration du délai légal de rétractation. - Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent » (article L321-2 du Code de la consommation).

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par AXA Banque. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de crédit. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'acheteur les sommes versées (article L312-5 du Code de la consommation).

(4) Applicable sur le montant de l'ordre.

(5) Hors Euronext Paris, Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne.

(6) Exonération des frais de vente si l'achat de titres a été effectué le jour même de la vente, exclusivement sur le CAC 40, sur le même titre et pour le même nombre de titres. Cette exonération ne s'applique pas aux ordres exécutés partiellement.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS (suite)

Vos opérations sur OPCVM

- Droits d'entrée⁽¹⁾, droits de sortie **Selon tableau ci-après**
- Part des droits d'entrée reversée par AXA Banque à ses réseaux de distributeurs⁽²⁾ **Selon tableau ci-après**
- AXA Banque reverse à ses réseaux de distributeurs une fraction des droits d'entrée qu'elle perçoit **Selon tableau ci-après**
- Commissions sur encours perçues et reversées par AXA Banque à ses réseaux de distributeurs⁽³⁾ **Selon tableau ci-après**
- Rachat et souscription le même jour du même OPCVM **GRATUIT**
- Arbitrage entre OPCVM du Groupe AXA de même catégorie **1 % du montant investi**
- Option de réinvestissement automatique de coupon pour les OPCVM du Groupe AXA **GRATUIT**

Droits de garde sur vos placements financiers

- Commissions semestrielles⁽⁴⁾ sur la valorisation du portefeuille au 30 juin et au 31 décembre
 - OPCVM et actions émis par le Groupe AXA **GRATUIT**
 - Valeurs hors Groupe AXA :
 - . commission fixe par ligne **1,75 €**
 - . commission proportionnelle :
 - jusqu'à 15 200 € **0,20 %**
 - au-delà de 15 200 € jusqu'à 150 000 € **0,15 %**
 - au-delà de 150 000 € **0,10 %**
- Avec un minimum par compte et par semestre **24 €**
- Commission semestrielle⁽⁴⁾ pour chaque compte d'instruments financiers sans ligne au 30 juin ou au 31 décembre concerné **15 €**

	OPCVM MONÉTAIRES		OPCVM OBLIGATAIRES		OPCVM ACTIONS ET PROFILÉS (DIVERSIFIÉS)	
	OPCVM AXA et sélection de fonds non AXA ⁽⁵⁾	OPCVM non AXA ⁽⁶⁾	OPCVM AXA et sélection de fonds non AXA ⁽⁵⁾	OPCVM non AXA ⁽⁶⁾	OPCVM AXA et sélection de fonds non AXA ⁽⁵⁾	OPCVM non AXA ⁽⁶⁾
Droits d'entrée et droits de sortie perçus par AXA Banque - Dans le cadre de la Gestion sous mandat (GSM) - Hors GSM	Selon conditions du mandat et prospectus ou DICI afférent à chaque OPCVM. Selon prospectus ou DICI afférent à chaque OPCVM.					
Droits d'entrée reversés par AXA Banque à ses distributeurs - Dans le cadre de la GSM Minimum Maximum			0 % 60 %			
- Hors GSM Minimum Maximum	0 % 60 %	0 %	0 % 60 %	0 %	0 % 60 %	0 %
Commissions sur encours perçues par AXA Banque y compris en GSM Moyenne Minimum Maximum	0,10 % 0 % 0,60 %		0,40 % 0 % 1,10 %		0,80 % 0 % 1,95 %	
Commissions sur encours reversées par AXA Banque à ses distributeurs - Dans le cadre de la GSM Minimum Maximum			0,15 % 0,40 %			
- Hors GSM Minimum Maximum	0 %		0,10 % 0,40 %	0 %	0,15 % 0,40 %	0 %

Transfert de compte d'instruments financiers (y compris PEA)

- Transfert d'un compte venant d'un autre établissement **GRATUIT**
- Transfert d'un compte vers un autre établissement **1 % de la valorisation du portefeuille (mini 60 €)**

Transfert de ligne de titres (uniquement possible sur un compte titres)

- Titres cotés sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles - Lisbonne et OPCVM français **1 % de la valeur liquidative (mini 10 € par ligne)**
- Titres cotés sur les marchés étrangers⁽⁷⁾ et OPCVM étrangers **1 % de la valeur liquidative (mini 54 € par ligne)**
- Titres non cotés **1 % de la valeur liquidative**

Autres frais sur vos placements financiers

- Mise en place de l'Abonnement d'Épargne **GRATUIT**
- Paiement des dividendes et coupons **GRATUIT**
- Attribution d'actions lors d'une opération sur titres (hors introduction en Bourse) **GRATUIT**
- Relevé fiscal IFU **GRATUIT**
- Réédition du relevé fiscal IFU **15 €**
- Relevé de compte d'instruments financiers (y compris PEA) **GRATUIT**
- Duplicata du relevé de compte d'instruments financiers (y compris PEA) de plus de 2 mois **12 €**
- Relevé ISF **25 €**
- Réédition du relevé ISF **50 €**
- Attestation de blocage de titres/attestation de cessions **15 €**
- Nantissement de compte d'instruments financiers :
 - frais fixes par ligne **10 €**
 - maximum par compte **100 €**

(1) Hors droits acquis à l'OPCVM.

(2) Agents généraux d'assurance dûment habilités par la Banque. Détail possible sur simple demande. Mise à jour 01/2017.

(3) Détail possible sur simple demande. Mise à jour 01/2017.

(4) Prélève(s) en juillet et en février.

(5) Incluant les OPCVM non AXA de la gamme AMADEO. Détail possible sur simple demande. Mise à jour 01/2017.

(6) Excluant les OPCVM non AXA de la gamme AMADEO. Détail possible sur simple demande. Mise à jour 01/2017.

(7) Hors Euronext Paris, Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS (suite)

Gestion de portefeuille (Gestion sous mandat)

- Commission annuelle de gestion de portefeuille⁽¹⁾
 - jusqu'à 100 000 € **1,20 %**
 - au-delà de 100 000 € et jusqu'à 300 000 € **0,96 %**
 - au-delà de 300 000 € **0,60 %**
- Frais afférents aux OPCVM
 - droits d'entrée perçus par AXA Banque, part des droits d'entrée reversée aux réseaux de distributeurs et droits de sortie **Selon tableau ci-avant**

- commissions sur encours perçues par AXA Banque, part reversée aux réseaux de distributeurs **Selon tableau ci-avant**
- frais de gestion annuels et autres frais facturés directement aux OPCVM **Selon prospectus ou DICI afférent à chaque OPCVM**
- arbitrage entre OPCVM **GRATUIT**
- droits de garde sur compte géré **GRATUIT**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurance Cartes, Clés, Papiers

En cas de perte ou vol de vos moyens de paiement (délivrés par AXA Banque ou par un autre établissement. Egalement valable en cas de perte ou de vol de vos papiers officiels et/ou de vos clés.

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
 - 1^{er} titulaire **24 €/an**
 - 2nd titulaire **12 €/an**

Garantie Internet

En cas de non livraison ou de livraison non conforme de vos achats réalisés par Internet

- Cotisation par carte **18 €/an**

Assurance de Compte

Pour protéger vos proches en cas de décès accidentel

- Cotisation par titulaire **24 €/an**

RÉSOLURE UN LITIGE

Toute déclaration actant le mécontentement d'un Client envers la Banque est définie comme une réclamation. Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification ou une demande d'avis n'est pas une réclamation.

Les parties conviennent de faire leurs meilleurs efforts pour résoudre à l'amiable les litiges pouvant intervenir entre eux.

Le Client doit respecter le processus suivant :

- Contacter les conseillers AXA Banque au numéro dédié **09 70 80 83 33**, s'il souhaite exposer les raisons de son mécontentement et obtenir le traitement de sa réclamation.
- Ecrire au Service Qualité et Réclamations Clients, si la réponse apportée par les conseillers AXA Banque n'apparaît pas satisfaisante :

AXA Banque - Service Qualité et Réclamations Clients

TSA 86104
95901 Cergy Pontoise Cedex 9

Ce service étudiera sa demande et lui répondra directement dans un délai de 3 semaines après réception de la réclamation, sauf si des recherches complémentaires s'avèrent nécessaires. Dans cette hypothèse, le délai maximum de réponse est porté à 2 mois, conformément à la recommandation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution du 26 février 2015.

Recourir au Médiateur de la Banque par courrier, si la réponse apportée par le Service Qualité et Réclamations Clients ne lui donne pas satisfaction. Toutefois, sont exclus du domaine d'intervention du Médiateur les litiges relevant de la politique générale de la Banque

(par exemple la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits, etc.) et ceux concernant les performances de produits liées aux évolutions de marchés.

Les coordonnées postales du Médiateur de la Banque sont les suivantes :

**Monsieur le Médiateur auprès
de la Fédération Bancaire Française**
CS 151
75422 Paris Cedex 09

Lorsque le litige porte sur une opération sur instruments financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers par courrier :

Madame le Médiateur de l'AMF
17 Place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

La médiation est gratuite. Le Médiateur est tenu de statuer dans un délai de 90 jours à compter de sa saisine. Celle-ci suspend toute prescription légale pendant ce délai. A l'issue de ce délai, le Médiateur recommande une solution au litige. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Client à l'égard de la Banque pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

(1) Prélèvement en juillet et en février. Elle est calculée sur la base de la moyenne des encours à l'actif du portefeuille durant le semestre précédent.



COMPTE COURANT
AXA BANQUE

LEXIQUE

BDF	Banque de France	SEPA Single Euro Payments Area	Espace unique de paiement en euros
DAB	Distributeur Automatique de Billets	SMS Short Message Service	Court message textuel pouvant être émis et reçu depuis un téléphone portable
DICI	Document d'Information Clé pour l'Investisseur	SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
IFU	Imprimé Fiscal Unique	TAEG	Taux Annuel Effectif Global
ISF	Impôt de Solidarité sur la Fortune	TIPSEPA	Titre Interbancaire de Paiement
JO	Journal Officiel		
PEA	Plan d'Épargne en Actions		

Tous les tarifs indiqués ci-dessus sont en euros et exprimés TTC. AXA Banque se réserve la possibilité de facturer toute opération ayant généré un coût spécifique et en informera préalablement le Client. Toute mesure d'ordre législatif ou réglementaire ayant pour effet de modifier les présentes Conditions tarifaires sera applicable dès son entrée en vigueur.



Ref. 965007 01 2017